



Procès-Verbal du Conseil Municipal

1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 1^{er} décembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la grande salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres
Théorique : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procuration :

Date de convocation
25/11/2020



Présents : LAVOREL Joëlle, DUPRAZ Philippe, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, JACQUET Brigitte, NOVO PEREZ Laurence, DECRUY Marie-Hélène, DUBOUCHET Philippe, GRABINSKI Damien, EXCOFFIER Yves, KARATAS Aylin, EXCOFFIER Lionnel

Représentés :

Excusé(s) : MARTINET Sylvain, LAUREAU Pierre

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie-Hélène

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre 2020

Approuvé à l'unanimité

2- Décisions du Maire/informations

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme

DP 07429620A0038	Aménagement garage en pièce à vivre	accordé le 26/11/2020
DP 07429620A0039	Aménagement portail	accordé le 27/11/2020
PC 07429620A0005	Maison individuelle	accordé le 16/11/2020

2.2 Compte-rendu des travaux en cours : bâtiments et voirie

EGLISE

Une première réception des travaux a été faite, il y a des réserves, concernant les tirans nous sommes dans l'attente des calculs du bureau de contrôle APAVE. L'échafaudage doit être prochainement démonté.

Il faut prévoir des travaux hors marché concernant les abassons du clocher.

3.1 Ouverture de crédit :

Il est nécessaire de prendre une délibération pour effectuer à la demande du Centre des Finances Publiques pour régulariser les dépenses faites concernant les travaux PUP Chemin de Jeantet. Ces dépenses faites sur un terrain privé ne peuvent apparaître dans le patrimoine communal.

OUVERTURE DE CREDIT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
45811	Opération sous mandat	13 092.00 €	
45812	Opération sous mandat		13 092.00 €
1328	Autres		7 485.00 €
10223	Remboursement TLE	3 100.00 €	
2158	Autres matériels et outillage	4 385.00 €	
TOTAL		20 577.00 €	20 577.00 €

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, l'unanimité des votants :

VALIDE les modifications proposées ci-dessus.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

AUTORISE Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

3.2 Renouvellement du bail commercial - NASSIMA

Le bail initial arrive à échéance le 31 janvier 2021. Il convient de le renouveler pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2030 (Délibération et Avenant n°2).

Le bail commercial de « Nass'coiffure » arrive à échéance le 31 janvier 2021. Il convient de le renouveler.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail professionnel avec Madame Nassima KHOUDI née BOUGHANEM pour une durée de 9 ans (du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2030)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

4 - Divers

1) Demande de subvention de la Gendarmerie de Valleiry pour l'achat d'un futur radar. Il est proposé de fixer un RDV avec le Commandant de la Gendarmerie de Valleiry pour qu'il nous présente le dossier ainsi qu'une mise en place d'une vidéo surveillance du Carrefour de Maisonneuve.

2) Police Municipale : voir s'il est possible qu'ils soient plus présent sur le territoire de la Commune.

3) Terrain communal domaine privé – Consorts KARATAS

20H47 – il est demandé à Madame KARATAS Aylin de sortir de la salle pour ne pas créer un conflit d'intérêt.

Madame le Maire expose le dossier.

Courant l'année 2019, Monsieur KARATAS a construit un mur un terrain communal du domaine privé sans autorisation. Lors du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2019 une proposition de 150 € du m² et que les frais d'actes de 200.00 € était à leur charge.

Sur le document du cadastre, la superficie était de 9 m², mais il s'avère qu'au final le terrain à céder est compris entre 20 à 30 m².

Madame le Maire, demande si nous maintenons le montant de 150 € du m².

Alors Monsieur Lionel EXCOFFIER prend la parole, et demande si la Commune est dans l'obligation de vendre ce terrain ?

Le Mur a été construit sans autorisation, sur un terrain communal et non sur le terrain KARATAS.

De plus si jamais un futur aménagement était prévu cela risquerait de le remettre en cause.

Il demande de poser la question sur la vente.

Monsieur Jérôme GUILLERMET a son tour prend la parole, demande s'il ne faut pas mieux détruire le mur mais surtout de ne pas vendre.

Et les autres conseillers demandent à leur tour de se poser la question de la vente.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce terrain.

Monsieur Philippe DUPRAZ s'abstient

11 votes contre la vente du terrain.

Il est donc proposé de refuser la vente, de laisser en place le mur et d'en devenir propriétaire.

21h04 Madame KARATAS Aylin fait son retour dans la salle et prend note des décisions ce dit surprise de cette décision de ne plus vendre et surtout qu'elle a été trahi par le Conseil Municipal.

- 4) Abris vélo pour les écoles : prendre le temps de définir le projet.
- 5) Collègue du VUACHE, selon les dernières informations les futurs élèves de la commune de Vers ne seront pas intégrés sans ce collège. Madame le Maire ce propose de prendre contact avec le Conseil Départemental pour parler de cela.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le : 12 Janvier 2020 à 20h00.

FIN DE LA SEANCE 21h35